



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Juillet 2008
N° 7 /2008

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc REITZER, Député-Maire, étaient présents Mesdames et Messieurs les Adjointes, ANFOSSI, PETER, JANDER, PI, CAPDET et les Membres du Conseil Municipal Mesdames et Messieurs, Michel RANDE, IGHIRRI, GINTZ, SCHEIDECKER, Claudine CHIAVUS, Bertrand SCHORR, SELVA, BECK, SEITZ, KOEGLER, ELLER, Dino CHIAVUS, Martine RANDE, KOCH.

Excusés :

- Monsieur Jean-Claude SCHMIDT, 1^{er} Adjoint, qui a donné procuration écrite à Monsieur Jean-Luc REITZER, Député-Maire.
- Madame Anne KOHLER, Adjointe, qui a donné procuration écrite à Madame Agnès ANFOSSI, Adjointe.
- Monsieur Bernard SCHORR.
- Monsieur Dominique KEITH, qui a donné procuration écrite à Monsieur Bertrand SCHORR.
- Monsieur Alain BOURGEOIS-MULLER, qui a donné procuration écrite à Monsieur Gérard CAPDET, Adjoint.
- Madame Jocelyne WILLME, qui a donné procuration écrite à Madame Claudine CHIAVUS
- Monsieur Bertrand AITA, qui a donné procuration écrite à Monsieur Nicolas JANDER, Adjoint.
- Madame Estelle MIRANDA, qui a donné procuration écrite à Madame Isabelle PI, Adjointe.
- Madame Virginie LAMBERT, qui a donné procuration écrite à Monsieur Jean-Marie PETER, Adjoint.

Avant d'aborder l'ordre du jour, l'Assemblée à l'unanimité des membres présents approuve le Procès-Verbal de la séance en date du 12 Juin 2008.

REVISION DES DROITS DE PLACES FOIRES ET MARCHES ET FETES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle que le dernier réajustement des tarifs des droits de place Foires et Marchés et Fêtes Locales date du 1^{er} Janvier 2002.

Les membres de la Commission des Affaires Financières, Economiques et Domaniales réunis le 20 mai 2008 ont proposé de revaloriser l'ensemble des tarifs.

Consulté en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat des Commerçants non sédentaires du Haut-Rhin, a fait part de ses observations le 11 juin 2008 et a accepté les propositions faites par la Ville.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents :

- décide de fixer les nouveaux tarifs comme suit, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} Août 2008.

Marché	SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH RECULE	Tarif
le mètre linéaire	21 JUIL. 2008	1,45 €
Véhicule en exposition	A LA SOUS-PREFECTURE	5,50 €
par jour et par véhicule		
Foire Sainte Catherine		
Droit de base		14,50 €
Matériel présenté pour la vente, le mètre linéaire		2,50 €
Machines agricoles, le mètre linéaire		0,80 €
Bétail		gratuité
Fêtes locales, patronales et du printemps		
Manèges enfants, tirs, loteries, confiseries, le mètre linéaire		6,50 €
Droit minimum		65,00 €
Grands manèges pour adultes, le mètre linéaire		11,00 €
Droit minimum		110,00 €
Cirques		
Gratuité – prestations à facturer en fonction de la demande		
Marché aux fleurs		14,50 €
Droit minimum		14,50 €
Marchandises présentées pour la vente, le mètre linéaire		2,50 €

- accepte la proposition du Syndicat des Commerçants non sédentaires du Haut-Rhin de maintenir lesdits tarifs durant 3 ans (prochaine révision en 2011).

ACTE EXECUTOIRE
A COMPTER DU 1 JUIL. 2008
LE MAIRE,



Signature of the Mayor

Pour Extrait
certifié conforme
ALTKIRCH, le 18 JUIL. 2008
Le Maire,



Signature of the Mayor